

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, [cliquez ici](#)

Francilien Info-Express

Newsletter de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

6 mai 2010 / N°60

Focus

Retrouvez dans **l'espace profession**, la rubrique "**communications spéciales**".

Cette rubrique est classifiée par domaine : profession, fiscal, social, TIC... n'hésitez pas à la consulter régulièrement car votre Ordre communique via ces différentes rubriques...



Partie Publique

- Inscription à l'Ordre
- L'arbitrage
- Accueil jeunes confrères
- Texte & normes professionnelles
- Actualité des commissions
- Actions des délégués départementaux
- Les Mardinales
- Comité social
- Etudes fiscales & sociales
- Universités d'été
- Supports des manifestations de l'Ordre
- Les Outils
- Les jeudis de l'emploi
- Formation

Partie privée

- **Communications spéciales**
- Profession
- Fiscal
- Social
- TIC
- Jeunes
- Impôts

[Accueil](#) / [Espace profession](#) / [Communications spéciales](#) / [Profession](#)

Communication à la profession

Report de la DCR

Attentifs aux difficultés quotidiennes de la profession, Joseph Zorogniotti a saisi le ministre du Budget, François Baroin, d'une demande de report de délai de la déclaration commune de revenus.

- le délai est repoussé au 4 mai si la déclaration est sur support papier,
- le délai est repoussé au 27 mai si la déclaration est dématérialisée. Nous vous engageons donc à utiliser ce procédé.

Si, actuellement, la déclaration dématérialisée ne peut être effectuée que via net-entreprises, notre démarche auprès des Pouvoirs publics est également de permettre d'envoyer la DCR via le portail de la profession, Jededclare.com. Aussi, avons nous demandé que, dès l'année prochaine, la DCR des professions libérales puisse être effectuée tant par net-entreprises que par Jededclare.com.

En effet, en application de la loi de modernisation de l'économie, la DCR ne sera obligatoire en 2011 que pour les professions libérales. La suppression de la DCR sera effective en 2011 pour les artisans, industriels et commerçants et en 2012 pour les professions libérales. Nous avons enfin demandé que la profession soit associée plus étroitement aux travaux de l'administration en charge de la sphère sociale sur les déclarations et les démarches de simplification. (Courrier adressé le 29 avril 2010 par le Président du Conseil Supérieur Joseph ZORNIOTTI)

Arrêté des comptes 2009 : les précautions à suivre

- **Les préconisations**
- **Modèles annexes à titre indicatif**

[>> Accédez](#)

Agenda

Le 11 Mai 2010

Les Mardinales de l'Académie :
ISF et bouclier fiscal : l'actualité de l'année 2010

Du 17 au 21 Mai 2010

Des consultations fiscales gratuites pour vos déclarations de revenus 2009

Consultations fiscales assurées par des experts-comptables franciliens qui accueilleront gratuitement et sans rendez-vous, les contribuables dans les locaux de l'Ordre 45, rue des Petits-Champs 75001 Paris

Une hotline téléphonique gratuite « ALLÔ IMPÔTS » au 0800 06 54 32

Ce service est assuré par les experts en fiscalité de l'Ordre

En partenariat avec La Tribune

Cette opération se déroulera au travers de vidéos, de « Chats », de fiches pratiques et de « conseils malins », autant <http://info.experts>

d'outils pour aider les contribuables et porter l'image de proximité de l'expert-comptable

En partenariat avec Radio classique

Cette opération sera relayée en particulier dans l'émission de Guillaume Durand "Le journal de l'Economie" tous les jours de 7 h à 8 h

Le 18 Mai 2010

**Comment mener une mission de Diagnostic social et développer de nouvelles missions ?
- Diagnostic social : outil de détection et de prescription**

Le 18 Mai 2010

La levée de fonds loi TEPA

[>> Accédez](#)

⊕ Communication Spéciale

Report de la DCR

Attentif aux difficultés quotidiennes de la profession, Joseph Zoragniotti a saisi le ministre du Budget, François Baroin, d'une demande de report de délai de la déclaration commune de revenus.

[>> Accédez](#)

Photos d'Experts : Vous avez la passion de votre métier, faites-en le plus beau des clichés !

Le Conseil Supérieur lance le 1er concours national « Photos d'Experts ».
« Exprimez votre métier à travers la photographie » ...

[>> Lire la suite](#)

RSI : traitement des dossiers présentant des difficultés spécifiques

En février dernier, Joseph Zoragniotti invitait par courriel l'ensemble des experts-comptables à transmettre au Conseil Supérieur les dossiers présentant des difficultés non résolues par le RSI.

Depuis, plus de mille dossiers ont été envoyés ;

L'ensemble de ces dossiers a ensuite été adressé au RSI et à l'ACOSS qui en confient le traitement à des cellules spécifiques.

Nous vous recommandons de continuer à adresser les dossiers des entreprises clientes qui présentent des dysfonctionnements, en renvoyant à inforsi@cs.experts-comptables.org le document ci-joint dûment rempli.

⊕ Espace Profession

Partie Publique

Les Mardinales de l'Académie : Le financement ou le refinancement des locaux du professionnel libéral : une mission à haute valeur ajoutée pour l'expert-comptable

[>> Retransmission vidéo](#)

La vidéothèque des Mardinales

Jedeclare.com : : Michel Bohdanowicz, Vice-Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France (13 avril 2010 – durée totale : 6 mn)

L'auto-entrepreneur : : Laurent Bénoudiz, Président du Club fiscal région Paris Ile-de-France (13 avril 2010 – durée totale : 17 mn)

[>> Retransmission vidéo](#)

⊕ Espace Entreprise

Fiches à destination de vos clients

Nouvel affichage obligatoire pour les entreprises de moins de 50 salariés !

[>> Accédez](#)

⊕ Espace Non marchand

Foire aux questions

Des nouvelles **questions / réponses dans la partie "secteur comité d'entreprise"**

[>> Accédez](#)

➔ Actualités Fiscales

- Réduction d'impôt « Scellier » : actualisation pour 2010 des plafonds de loyer et de ressources des locataires
- Systèmes de climatisation : quel taux de TVA ?
- Exonération de l'aide exceptionnelle de 200 € versée sous la forme de chèques emploi-service universels et de la prime forfaitaire de 500€ versées à certains demandeurs d'emploi
- Plus-values professionnelles : calcul du délai de cinq ans d'activité

[>> Accédez](#)

➔ **Un avocat franchit au cours de l'année N le seuil de 41 500 €. Est-il en droit de conserver le bénéfice de la franchise les années N et N + 1 ?**

[>> Accédez](#)

➔ Actualités Sociales

- Plus-values professionnelles : calcul du délai de cinq ans d'activité
- Maintien des IJSS en cas d'incapacité professionnelle
- Plan d'apurement des cotisations dans les DOM
- Assiette forfaitaire des cotisations des apprentis
- Information des salariés en matière de DIF

[>> Accédez](#)

➔ **Quelles sont les règles de succession des contrats à durée déterminée ?**

[>> Accédez](#)

➔ Actualités Comptables

- La simplification des obligations comptables
- Evaluation des sociétés et de leurs titres : les méthodes patrimoniales

[>> Accédez](#)



Votre avis nous intéresse, faites nous part de vos observations [en cliquant ici](#)

Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

Pour se désabonner cliquez ici ☺